Info Village

MESSIMY
SUR SAÔNE

Réalisation: Pierre Ruiz, Agnès Velu, Jean-Claude Mourregot, Nathalie Feltrin, Philippe Brunel.
Mise en page : Christine Brillant



N° 101– AVRIL 2015

SOMMAIRE

INFORMATIONS MUNICIPALES

Le mot du Maire 3
Rencontre avec les nouveaux habitants 3
Conseil Municipal-synthèses des séances 3
Etat Civil 6
Avis de la Mairie 6
Informations… 7
Tarifs camping municipal 7
Jardinage et entretien … 8
Informations Sécurité Environnement 8
Commissions Communales 9
Bibliothèque 13
Ecole 13
Centre Communal d'Action Sociale 14

LES ASSOCIATIONS

La Compagnie des Artistes 15
Les Triphasés 15
Les Amis de la Mâtre 16
Comité de Jumelage 16
Les Chanteurs du Val de Mâtre 16
Amicale Classes 2 & 7 17
Le P'Tit Théâtre 17
Amicale Classes 3 & 8 17

SI ON EN PARLAIT …

La Sainte Agathe 18
La Journée de l'Attelage 18
Repas des Voisins 18

COTE PRATIQUE

A qui vous adresser… 19
Quels services … 19
Résultat enquête fibre optique 19
Hauteurs d'eau 20

REGARD SUR NOTRE VILLAGE

Sortie pédagogique… 20
Visite et animation … 20
Un peu d'histoire … 21
Ouvrons les yeux … 23
Enigmes 23

DERNIERE MINUTE

Prochainement … F.D.J. 24
Nouveau … Œil et Lumière 24
Enterrement classes 4 & 9 24
La fête des conscrits classes 0 & 5 25

EN ENCART

Liste des Artisans de Messimy S/S







Le Mot du Maire

Le 1er Mars, une journée ensoleillée par la présence de cinquante trois Ainés du village, venus au traditionnel repas du CCAS de Messimy sur Saône. Une journée qui a permis aux nouveaux Ainés de côtoyer les anciens Ainés, et de passer cette journée en toute convivialité, et dans la bonne humeur. Un moment d'échange et amical apprécié par tous.

Le vendredi 10 avril, les conscrits ont débuté leur fête par un défilé humoristique, très apprécié par une foule venue les applaudir. Mais une pluie de plumes nous est tombée dessus !
Ce fut un premier essai : non concluant et à ne pas refaire.

Le soleil était présent pour le défilé du dimanche. Une foule nombreuse était encore au rendez-vous.

La fête des conscrits est une fête traditionnelle, qui je l'espère durera dans le temps, avec une bonne tenue, un esprit amical et serein, comme ce fut le cas.

Il est vraiment bon de passer des journées comme celles-ci dans la joie et la bonne humeur.

Un grand merci à Roger pour le nettoyage du village après cette fête « EMPLUMEE ».

La société serait une chose charmante, si l'on s'intéressait les uns des autres.
(Chamfort 1740-1794)

Je vous souhaite à toutes et à tous un doux et tendre printemps.



RENCONTRE AVEC LES NOUVEAUX HABITANTS de Messimy sur Saône…

Messimiens & Messimiennes,

Vous venez d'emménager à Messimy sur Saône, nous vous souhaitons chaleureusement la bienvenue.

Afin de faire connaissance, de vous renseigner au mieux sur la vie de notre village, les services et activités à disposition des habitants, Madame Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux vous invitent **le samedi 6 juin 2015 à 11 heures** en salle du conseil en Mairie.

En espérant vous voir très bientôt, nous vous remercions d'avoir choisi de vivre à Messimy sur Saône.

Yvette Badoil

CONSEIL MUNICIPAL
SYNTHESES DES SEANCES

Les comptes rendus des séances de conseil municipal peuvent être consultés en totalité au secrétariat de Mairie, sur le site internet et sur les panneaux d'affichage

Séance du 30 janvier 2015

Présents : Y. Badoil – V Gelas – P. Ruiz – A. Velu – N. Feltrin – P. Brunel – J.C. Mourregot – J.M. Gimaret – C. Beguet – T. Michal – L. Wynarczyk – C. Morateur – E. Mayençon.
Excusé : P. Jeampierre (pouvoir à J.C. Mourregot)
Absent : C. Fortin
Secrétaire de séance : J.C. Mourregot

Le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité de recourir au scrutin ordinaire à mains levées pour cette séance.

- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :

  ~ la renonciation à exercer le droit de préemption sur une transaction concernant un immeuble bâti sis chemin du Château,

  ~la passation d'une convention de mission d'accompagnement pour l'évolution du centre bourg, proposée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain, avec une participation forfaitaire de la commune de 1 550 €.

- **APPROUVE,** à l'unanimité, la modification des compétences et des statuts de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières avec la modification de l'article 8-3 en apportant le complément suivant : Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire – les études et la réalisation des travaux d'aménagement sécuritaire sur la portion de route départementale n° 88 qui sera déclarée en zone agglomérée aux abords du collège.

- **FIXE**, à l'unanimité, le montant du loyer de l'appartement T4 sis 181 rue du Bourg, entre 650 € (loyer plancher) et 700 € (loyer plafond) et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour arrêter le montant du loyer dans la tranche définie lors de la location du logement.

- **DECIDE,** après que Mme Yvette Badoil, Maire ; M Vincent Gelas, 1er adjoint et M Philippe Brunel, conseiller municipal aient quitté la salle, et sous la présidence de M Pierre Ruiz, 2ème adjoint, à l'unanimité :

  ~ d'accorder la protection fonctionnelle à :

  -Monsieur Marc Du Verne, ancien maire de Messimy-sur-Saône,

  -Monsieur Pierre Clerc, ancien maire de Messimy-sur-Saône,

  -Monsieur Philippe Brunel, conseiller municipal et ancien maire de Messimy-sur-Saône

  - Monsieur Vincent Gelas, 1er adjoint

  - Madame Yvette Badoil, Maire,

  suite à leur assignation devant le Tribunal de Grande Instance de Paris par la SCEA Val de Saône, la Société Caravaning du Château, M Claude Fortin et M Gilbert Leroy.

  ~ de prendre en charge les honoraires de l'avocat assurant la défense des intérêts de Monsieur Marc Du Verne, de Monsieur Pierre Clerc, de Monsieur Philippe Brunel, de Monsieur Vincent Gelas et de Madame Yvette Badoil.

- **EST INFORMÉ** de l'examen par le Maire et les Adjoints, depuis le conseil municipal du 19 décembre, de trois permis de construire (construction d'un abri de jardin de 24 m² ; démolition et construction d'un nouveau garage ; extension d'un garage plus un abri couvert) et d'une déclaration préalable pour une division de terrain.

- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.



Séance du 6 mars 2015

Présents : Y. Badoil – V Gelas – A. Velu – N. Feltrin – P. Brunel – J.C Mourregot – JM. Gimaret - C. Beguet – T. Michal – C. Morateur – C. Fortin – E. Mayençon.
Excusés : P. Ruiz – L. Wynarczyk (pouvoir à J.M. Gimaret) – P. Jeampierre (pouvoir à C. Fortin)
Secrétaire de séance : T. Michal

Concernant le compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2015, les observations suivantes sont formulées :

- la participation au SMICTOM pour les colonnes enterrées est de 5 000 € TTC,
- l'illégalité de la protection fonctionnelle accordée aux élus est soulevée par M Claude Fortin en précisant qu'il a déposé un recours gracieux,
- M Claude Fortin demande qui lui soit transmis le rapport de la réunion du 06 février mentionnée dans le compte-rendu, à laquelle il n'a d'ailleurs pas été convoqué. Mme le Maire lui répond qu'il s'agissait d'une rencontre avec l'avocat de la commune sur ses différents recours et qu'il apparaissait difficile de le convier en sa qualité de requérant.

Le Conseil Municipal :

- Décide, à l'unanimité, de recourir au scrutin ordinaire à mains levées pur cette séance, sauf pour la désignation de personnes.

- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  ~ la renonciation à exercer le droit de préemption sur une transaction concernant un immeuble bâti chemin du Château,
  ~ la réalisation de travaux d'enrochement sur la rive gauche de la Mâtre par l'entreprise de terrassement Goutelle Michel de Messimy-sur-Saône, avec un montant de 4 160 € HT (4 992 € TTC),
  ~ l'intervention de la Selarl Arpege Géomètres Experts de Trévoux pour les missions suivantes :
  *plan d'état des lieux et indication de l'alignement de parcelles dans le cadre de l'acquisition d'une partie de parcelle en emplacement réservé, avec un montant de 1 361 € HT (1 633,20 € TTC)
  *bornage d'une parcelle communale cadastrée section ZC – n° 48 (aux Ferrières), avec un montant de 1 377,05 € HT (1 652,46 € TTC),
  *division en vue de cession d'un morceau de chemin, avec un montant de 972,40 € HT (1 166,88 € TTC).

- **APPROUVE**, par 11 voix pour et 2 abstentions, le compte administratif 2014 de la commune présentant les résultats suivants : excédent de clôture de la section de fonctionnement de 224 444,12 €, déficit de clôture de la section d'investissement de 38 684,75 €, déficit des restes à réaliser de 16 000,14 € donnant un résultat cumulé excédentaire de 169 759,23 €.

- **APPROUVE,** par 12 voix pour et 2 abstentions, le compte de gestion de l'exercice 2014 de la commune dressé par le Trésorier.

- **AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire, avant le vote du budget 2015 et au titre de cet exercice, à engager, à liquider et à mandater des dépenses d'investissement de la commune dans la limite du quart des crédits ouverts en 2014 et affecte la somme de1 635 € du chapitre 21 à l'opération n° 201401 « Acquisitions foncières » - article 2111 et la somme de 5 000 € du chapitre 23 à l'opération n° 110 « Bâtiments communaux » - article 2315.

- **DECIDE,** par 12 voix pour et 2 voix contre,
  ~ de retenir pour la révision du Plan Local d'Urbanisme, le Bureau d'Etudes Lattitude Environnement de Sain-Bel (Rhône), avec un montant de 33 955 € HT, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse,
  ~ d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'engagement, et toutes les pièces se rapportant au marché, avec le bureau d'études retenu,
  ~ de prélever la dépense sur les crédits inscrits à l'article 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme » du budget 2015 et suivants,
  ~ d'inscrire cette dépense à l'état de l'actif sous le numéro PLURévision, et de l'amortir sur une durée de cinq ans, au fur et à mesure de sa réalisation.

- **DÉSIGNE,** par vote à bulletin secret un délégué titulaire au Comité de Jumelage Chaleins – Messimy-sur-Saône :
  Votant : 14
  Nul : 1
  Blanc : 6
  Exprimés : 7
  Majorité absolue : 4
  Ont obtenu
  - Claude Fortin 4 voix
  - Laurence Wynarczyk 2 voix
  - Christian Beguet 1 voix

  Monsieur Claude Fortin est désigné délégué titulaire.
  Devant l'absence de candidat, il n'est pas procédé au vote pour désigner un délégué suppléant.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de mise à disposition de la salle des fêtes dans le cadre de la politique jeunesse et de création d'un accueil de jeunes itinérant sur le territoire de la communauté de communes, et autorise Madame le Maire à la signer.

- **APPROUVE,** à l'unanimité, la convention de passage et d'entretien relative au chemin du Curé d'Ars à passer entre la commune de Messimy-sur-Saône et la Communauté de

Communes Montmerle 3 Rivières, et autorise Madame le Maire à la signer.

- **VALIDE** la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

- **PREND ACTE** de la liste contenant un marché supérieur à 20 000 € HT conclu en 2014.

- **EST INFORMÉ** de l'examen par le Maire et les Adjoints, depuis le conseil municipal du 30 janvier, de deux permis de construire (construction d'un auvent ; reconstruction d'un mobil home détruit lors d'un incendie) et de deux déclarations préalables dont une faisant l'objet d'une demande de pièce complémentaire.

- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.



ETAT CIVIL

Du 1er janvier au 31 mars

Naissances



Ulysse TONNERIEUX
Né le 10 janvier 2015 à Ecully (Rhône)

Parents domiciliés
262 Chemin des Ferrières

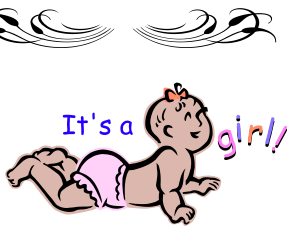

Emma Lou HABAS
Née le 17 janvier 2015 à Arnas (Rhône)

Parents domiciliés
306 Chemin des Sources



Anna MARTINS SIMÄO
Née le 16 février 2015 à Arnas (Rhône)

Parents domiciliés
374 Chemin des Pierres



Lisa Isabelle Karine OSEPIAN
Née le 27 mars 2015 à Gleizé (Rhône)

Parents domiciliés
31 Chemin des Ferrières

Décès

Daniel LANDRAUD
Le 2 janvier 2015
à Messimy sur Saône

Domicilié 8 Chemin du Gué

AVIS DE LA MAIRIE

SITE INTERNET

www.messimysursaone.fr

Le site est régulièrement réactualisé par le Secrétariat et quelques Elus afin de mieux préparer votre arrivée, vous trouverez tous les renseignements concernant:

- La vie de la commune et ses équipements,
- Les contraintes règlementaires locales,

l'eau, l'électricité, le gaz, les ordures ménagères,
- L'école primaire et maternelle,
- La liste des assistantes maternelles
- La liste des associations de services à la personne,
- La liste des artisans et commerçants,
- La vie associative et culturelle,
- Les numéros de téléphone utiles,
- Les démarches administratives,
- La gestion municipale,
- L'intercommunalité.

HORAIRES D' OUVERTURE AU PUBLIC



Mardi – Jeudi – Samedi
de 9 heures à 11 heures 30

☏ 04.74.67.80.77
Fax 04.74.67.94.58

46 Rue du Bourg
mairie.messimysursaone@orange.fr

-_-_-_-

INFORMATIONS

En raison de formation,
la Mairie sera ouverte le mardi 5 mai après-midi de 14h à 17h
en remplacement du matin.

En raison des fêtes du 1er Mai et de l'Ascension

La Mairie sera exceptionnellement fermée
Le samedi 2 mai
Et Le samedi 16 mai

REUNION PUBLIQUE PEDAGOGIQUE
SUR LA REVISION P.L.U.

Le Mercredi 3 juin 2015 à 20h00
Salle Polyvalente
Toutes les personnes sont conviées.

OBTENTION CARTES D ' IDENTITE

Attention, si vous partez à l'étranger pour vos vacances, si vos enfants partent en voyage scolaire ou passent un examen scolaire…, pensez dès maintenant à venir au secrétariat pour remplir personnellement votre demande de carte d'identité.

En effet, les délais de la Préfecture de l'Ain sont à ces jours très longs.

OBTENTION PASSEPORTS

Modification du lieu de la délivrance des passeports par arrêté ministériel du 10 avril 2009.
Depuis 2009, les usagers sont orientés vers les communes précitées. Pour Messimy sur Saône, les communes les plus proches sont : Châtillon sur Chalaronne tél 04.74.55.04.33 Trévoux tél 04.74.08.73.73 et Villefranche sur Saône tél 04.74.62.60.00.

Un rendez–vous est nécessaire avant toute démarche.
Pour tous renseignements à l'établissement de ce nouveau titre, vous pouvez contacter le site de la Préfecture de l'Ain :
www.ain.pref.gouv.fr

-_-_-_-

CAMPING MUNICIPAL

Ces tarifs sont valables
pour toute la période
du 1er avril au 31 octobre 2015

Tarif à la journée :

Campeur adulte	**2.25€**
Campeur enfant (- de 7 ans.)....	**1.95 €**
Emplacement	**2.25 €**
Véhicule.....	**2.25 €**
Electricité.....	**2.25 €**

Garage mort :

La semaine (été).....	**21.00 €**
Hivernage (du 1.11 au 31.03).....	**100.00 €**

FORFAIT SAISON : Pour une installation (tout compris) avec 4 ou 5 personnes maximum :

- **forfait saisonnier**..... **700 €**
- **forfait mensuel**..... ..... **245 €**

-_-_-_-

JARDINAGE ET ENTRETIEN DES PARCS ET JARDINS

Il est strictement interdit de faire brûler les tailles de haies et tontes de pelouse, et autres résidus d'élagages à proximité des habitations.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie de Frans et pensez au compostage individuel.



Horaire en été de la déchetterie:
du 1er avril au 30 septembre
du lundi après-midi au samedi soir
de 8 h à 12 h et 14 h à 18 h

Pensez à ne pas incommoder vos voisins !

Rappel de l'Arrêté du 3 juin 1996

Concernant **la REGLEMENTATION** de l'utilisation d'engins équipés de moteurs bruyants, tels que tronçonneuses, tondeuses à gazon, motoculteurs, débroussailleuses, taille-haies, etc.

Pour la quiétude de tous, n'utilisez pas ces engins équipés de moteurs thermiques ou bruyants:

INTERDIT
les dimanches et jours fériés
toute la journée

et les autres jours
avant 8 h 30 et après 20h 00
-_-_-_-

Pour meilleure relation
avec vos voisins
Pensez à ne pas tondre
pendant midi

RAPPEL

Modalités d'accès pour les voitures de particulier gratuitement:
- Sur présentation d'une carte à puce, délivrée par la mairie au vu de la carte grise (genre VP) et d'un justificatif de domicile.

-_-_-_-

INFORMATIONS
SECURITE – ENVIRONNEMENT

PREVENTION et LUTTE
CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Vous êtes chez vous :

<<L'habit ne fait pas le moine>>
ne laissez pas entrer
des personnes inconnues

- même si ce sont des femmes ou enfants
- pour toute personne en tenue, exigez une carte professionnelle (faux plombiers, faux gendarmes, faux policiers, faux facteurs, …) et ne la laissez pas seule chez vous.
- en cas de doute, faites appel à votre voisin ou faites le 17.

Vous sortez :
- fermez toutes les issues de votre habitation (portes, fenêtres, cave, garage, …) et vos volets.

- ne laissez jamais vos clés cachées à l'extérieur (paillasson, boîte aux lettres, pot de fleurs, …)
- ne tentez pas les voleurs, ne gardez aucun objet de valeur en évidence.
- n'hésitez pas à renforcer la sécurité de vos accès. Le principal ennemi des cambrioleurs est le temps !
Pensez à protéger toutes les issues (portes arrières, soupirail, …) et installez si possible une double-serrure et une alarme.
- donnez l'impression que le domicile est occupé (éclairage automatique, …)

Vous partez en vacances précautions supplémentaires:
La Gendarmerie vous informe que "les opérations vacances" (surveillance des maisons) pendant la période estivale peuvent se poursuivre tout au long de l'année, aussi les personnes souhaitant signaler leur absence de longue durée doivent s'adresser à la Gendarmerie.
- n'enregistrez pas de message téléphonique sur votre répondeur faisant état de votre absence prolongée.
- n'indiquez pas votre absence sur internet
- n'indiquez la durée de votre absence qu'à vos proches
- ne laissez ni échelle, ni outil autour de la maison, ni mobilier pour accéder au balcon, terrasse ou fenêtres
- demandez aux services de la Poste ou à l'un de vos voisins de conserver votre courrier.

NUMEROS de TELEPHONES UTILES
24h / 24 - 7J / 7
Pour joindre la Gendarmerie
Ou le Commissariat de Police
Ou
en cas d'urgence, composez le 17

CHEQUE VOLÉ
08 92 68 32 08

CARTE BANCAIRE VOLÉE
08 92 70 57 05

PISCINE

Depuis le 1er janvier 2006 toutes les piscines enterrées ou semi enterrées doivent être équipées d'un dispositif de sécurité aux normes.

<< Sécuriser votre piscine, c'est protéger votre enfant.
Protéger votre enfant,
c'est toujours garder l'œil sur lui >>.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Par mesure d'hygiène, les propriétaires de chiens sont priés de prendre toutes les précautions nécessaires pour que ces derniers ne souillent pas les trottoirs, les pelouses et les places.
A défaut, vous êtes tenus de ramasser et de nettoyer (article R 610-5 du code pénal).
La divagation est interdite, risque d'accidents de la circulation, morsures. Si l'animal est capturé, il sera placé de suite à la S.P.A. .
Toutes dispositions doivent être prises pour ne pas importuner le voisinage (collier anti aboiements, muselières).

ANIMAUX EN PÂTURE

Parents soyez vigilants !
Surveillez vos enfants !
Les animaux en pâture semblent paisibles, mais peuvent avoir un comportement imprévisible.
Ne pénétrez pas dans les prés,
Ne leur donnez pas à manger sans l'accord des propriétaires.

COLLECTE

Vous pouvez déposer en Mairie, les piles usagées.

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION ENVIRONNEMENT



Encore une fois cette année quelques volontaires ont répondu présents pour participer au nettoyage de notre village.

Un grand bravo et un grand merci à ceux-ci et notamment à la dizaine d'enfants qui n'ont pas hésité à affronter le froid !

Merci également à l'Entreprise Goutelle qui a mis gracieusement à la disposition de la Commune un véhicule poids lourd.



La météo en ce samedi 14 mars n'était pas très clémente : nuageuse, humide et froid.
Mais cela n'a pas découragé la petite équipe de volontaires et élus.
Les bords de Saône ainsi qu'une grande partie des chemins reliant le centre village à la Saône ont été nettoyés.



Tout c'est très bien déroulé et tout ce petit monde était fier, en fin de matinée autour du verre de l'amitié, d'avoir effectué un acte citoyen pour le bien de tous …

La Commission

-_-_-_-_-_-

LE COÛT DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Chaque foyer produit des déchets, essentiellement au quotidien des ordures ménagères, mais aussi des déchets verts, des encombrants et, occasionnellement, des gravats à l'occasion de travaux ou de renouvellement d'équipements du logement.

L'élimination de ces déchets se fait de plusieurs manières :

- collecte en porte à porte (ordures ménagères),
- apport par chacun dans les colonnes de PAV (Points d'Apports Volontaires), pour le papier, le verre, les emballages légers et les textiles,
- apport par chacun en déchetterie pour les encombrants, les déchets verts, la ferraille, les cartons, l'électro-ménager, les ampoules, les restes de peintures, les huiles de vidanges, les gravats etc....

A Messimy sur Saône, nous bénéficions, de par notre adhésion au SMICTOM* du Val de Saône (directement jusqu'au 31/12/2013, puis par l'intermédiaire de la CCM3R* depuis le 01/01/2014) :

- d'une collecte en porte à porte hebdomadaire pour les ordures ménagères,
- de trois PAV :
  - vers le cimetière (papier, verre et emballages légers),
  - chemin des Ferrières (papier, verre, emballages légers et textiles),
  - vers la salle polyvalente (verre seulement).
- de l'accès aux deux déchetteries de Frans (ZA du Pardy) et de Toussieux (par ZI de Reyrieux).
- de la Recyclerie du Val de Saône pour déposer tous les objets encore utilisables (par l'intermédiaire du « valoriste » de chaque déchetterie ou directement à Trévoux).
- il est aussi possible de déposer des piles usagées à la Mairie ou à l'Ecole.

Tout cela a un coût. Selon les chiffres du SMICTOM, ce coût annuel se décompose ainsi pour chaque habitant de Messimy :

- collecte en porte à porte : 15,41 €
- gestion des Points d'Apports Volontaires (collecte, nettoyage) : 6,08 €
- fonctionnement des déchetteries: 14,68 €

- Recyclerie du Val de Saône : 1,07 €
- traitement des déchets (incinération, enfouissement, taxes) : 35,13 €
- **TOTAL : 72,37 €**

De ce coût, il faut déduire les sommes récupérées par la valorisation des déchets : valorisation énergétique de l'incinération, revente (papier...), primes versées par les éco-organismes en fonction des tonnages détournés de l'enfouissement ou de l'incinération.
En 2014, cette somme est de **9,39 €** par habitant, soit **13%** du coût total, ce qui montre que l'effort de tri est payant pour chacun de nous.
Le coût du fonctionnement de la structure (3,5 salariés) est intégré à chaque poste.
Le coût annuel de la gestion de nos déchets s'élève donc à **62,98 € par habitant, soit 157,45 € par an pour un foyer moyen** (pour l'INSEE, un foyer moyen est composé de 2,5 personnes).

Aujourd'hui, la participation financière de chacun est faite par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est appelée avec les impôts fonciers.
Il s'agit d'un taux appliqué à la valeur locative du logement. La fixation de la valeur locative et son évolution sont du seul ressort des services fiscaux, le taux est voté par la commune ou la communauté de communes sur proposition du syndicat.
Pour Messimy, ce taux n'a pas été augmenté depuis 2007, malgré les hausses importantes de certains postes de dépenses (carburants, TVA et autres TGAP*...), cela grâce à une gestion très rigoureuse du SMICTOM et à une amélioration régulière de l'efficacité du tri. Les variations que chacun peut voir sur sa feuille d'imposition ne sont donc dues qu'à l'augmentation de la valeur locative (0,9 % en 2014).

Le recours à la TEOM n'est pas conforme aux souhaits du Gouvernement qui voudrait que chacun paye pour ses déchets, afin d'inciter chaque citoyen à les réduire. C'est le principe de la tarification incitative inscrite dans le « Grenelle de l'Environnement ».
La TEOM exprime une certaine solidarité entre les citoyens, puisque ceux qui bénéficient des meilleurs logements payent un peu plus, pour que les autres payent un peu moins. C'est aussi le système le plus simple et le moins coûteux à gérer.
Un système de tarification incitative étant obligatoire, le SMICTOM réfléchit à une approche qui inviterait à la réduction des déchets, sans oublier la solidarité.

Les délégués SMICTOM

SMICTOM : Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères du Val de Saône
CCM3R : communauté de communes de Montmerle 3 rivières
TGAP : taxe générale sur les activités polluantes

COMMUNICATION & CULTURE

-SERVICE JEUNESSE CCM3R

La Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières nous annonce que le service Jeunesse est aujourd'hui en activité.

Il s'adresse aux jeunes de 14 à 17 ans qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement éducatif pour la réalisation d'activité de loisirs, la construction de projets dans de multiples domaines, la création de manifestations…

L'animateur jeunesse recevra les jeunes de notre commune, à la salle polyvalente, de 17h à 19h, pendant les permanences suivantes :

Mercredi 25 mars
Mercredi 8 et 29 avril
Mercredi 6, 13, 20 et 27 mai
Mercredi 3,10, 17 et 24 juin
Mercredi 1er juillet

Pour les jeunes Messimiens intéressés, une plaquette de présentation est mise à disposition au secrétariat de la Mairie ainsi qu'à la bibliothèque.

Nous espérons que ce service saura répondre aux attentes des jeunes de notre commune.

La Commission

-_-_-_-_-_-

-JOURNEE CULTURELLE

7ème journée des talents …
le 13 septembre 2015 …

Une nouvelle journée des talents sera organisée cette année sur le parking et sous la Halle.

Adultes et enfants, venez exposer et nous faire partager votre passion : musique, peinture, sculpture, gastronomie, collections ……..

Une exposition photo ouverte à tous avec le tout nouveau club photo "Œil et Lumière" de Messimy sur Saône.

Pour participer à cette journée vous pouvez nous contacter au 06 59 63 34 73 ou en mairie au 04 74 67 80 77
Ou par mail :
mairie.messimysursaone@orange.fr

Plus de renseignements dans l'info village de juillet.

La Commission

COMMISSION SECURITE

Depuis quelques temps le stationnement et la circulation au centre village se dégradent et deviennent un grand n'importe quoi.

Malgré les demandes de civisme et de respect des règles, rien n'y fait. Certaines personnes croient qu'elles peuvent égoïstement se garer sur le passage piéton, sur les trottoirs.
Bien sûr, il n'y a pas de trottoirs dans tout Messimy, mais lorsqu' ils existent, il faut au moins les laisser libres pour les piétons.

C'est pourquoi la Commune se voit dans l'obligation de procéder à quelques aménagements rue du Bourg, place de l'Eglise et chemin de la Saône, dans un premier temps, pour que les règles soient respectées et que l'espace public soit au mieux partagé par tous et que chacun puisse se déplacer en sécurité.

-_-_-_-_-_-

VITESSE EN AGLOMERATION

Vitesse : 50 km/heure dans le village, respectez les passages piétons et la proximité de l'école (attention à nos enfants).

VEHICULES A 2 ROUES

Ces véhicules doivent être équipés de silencieux réglementaires et respecter la vitesse en agglomération.

COMMISSION BATIMENTS & VOIRIE – RESEAUX

Point sur l'avancement de la station à lit planté de roseaux.

Après un démarrage difficile compte tenu de la météo en ce début d'année, les travaux ont repris en février.

La pose des tuyaux d'alimentation et de rejets réalisés par la Ste Cholton est achevée.

La construction des bassins et la pose des drains étant terminés, nous arrivons à la phase du remplissage des bassins. Encore quelques semaines avant la pose des alimentations et la création du local.



Chantier construction de la nouvelle station d'épuration

La mise en route de l'installation et le raccordement des tuyaux est sauf contraintes météo prévus courant juillet.

La Commission

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Vous pouvez déjà noter sur vos agendas le programme des prochaines animations.
Mercredi 8 avril de 14h30 à 16h30, un atelier de petits bricolages sur le thème du printemps.
Cet atelier s'adresse aux enfants de 7 à 11 ans. Les inscriptions se font à la bibliothèque ou par mail :
bibliotheque.messimysursaone@orange.fr.

Samedi 6 juin -10h- Lecture à voix haute (pour les adultes)

Mercredi 1er juillet, animation de fin d'année, suivie d'un goûter, pour les 7/11ans.

Nous proposerons sans doute d'autres animations ponctuelles car, comme nous vous l'avons déjà annoncé, la bibliothèque fêtera ses 10 ans au mois de novembre et nous tenons à marquer cet événement ! N'hésitez pas à venir vous renseigner sur les projets et les services proposés par la bibliothèque, cela n'engage à rien et nous vous accueillerons avec plaisir…

A bientôt





A vos stylos !

Si l'envie d'écrire vous motive, participez à notre petit concours du mois de novembre à l'occasion de nos 10 ans. Lancez- vous et faites nous parvenir dès maintenant vos textes ou écrits de toute nature sur le thème « anniversaire »…A interpréter en toute liberté !

L'équipe
de la bibliothèque

ECOLE

INSCRIPTIONS DES ENFANTS POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2015



1) Inscrire votre enfant en Mairie à compter du **7 avril.**

Permanences : mardi et jeudi de 9h à 11h30, en cas d'impossibilité, vous pouvez prendre rendez-vous au 04.74.67.80.77.

2) Ensuite, Mme Guerin, Directrice de l'école pourra vous recevoir à l'école de Messimy sur Saône,

les lundis de 8h30 à 16h30
à compter du 27 avril
afin d'enregistrer les nouvelles inscriptions et prévoir les effectifs pour
l'année scolaire 2015 - 2016

Vous pouvez également prendre rendez-vous au 04.74.67.86.14.

Veuillez apporter :

- le formulaire d'inscription délivré par la Mairie,
- livret de famille et carnet de santé,
- éventuellement certificat de radiation de l'école d'origine.

-_-_-_-_-_-_-

CARNAVAL

Des rues très animées ce jour-là, des déguisements brillants et colorés où chacun a laissé libre cours à son imagination pour représenter "Le Futur".



C'est ainsi que nos élèves se sont promenés vendredi 20 mars, accompagnés d'un grand nombre d'adultes venus les admirer.

Le printemps a honoré notre défilé de quelques rayons de soleil.



Ce jour-là enfants et parents se sont réunis dans la cour de l'école où de bons gâteaux, confectionnés par les mamans, ont été servis.



Cette année encore de bons moments conviviaux pour appréhender les beaux jours.

Un grand merci à tous pour l'aide apportée aux enseignants.

Mme Guerin
Directrice

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REPAS ANNUEL DU CCAS

C'est avec beaucoup de joie et de dynamisme, que 54 de nos aînés de la commune ont assisté au repas annuel du CCAS dimanche 1er mars 2015.



Le repas a été servi par les Membres du CCAS et préparé par le traiteur « Lamarche de Guéreins. »

Les doyens de la journée étaient Mme Aimée Grange et Mr Gérard Imbert.

Cette année, les menus ont été décorés par les enfants des TAP et de la garderie. Un grand merci de la part de toutes et tous, émus d'une telle attention.





Une parfaite animation de « NONO » avec son orgue de barbarie qui a donné envie à l'assemblée de danser et de chanter.



La journée s'est passée dans la bonne humeur, et nos aînés nous ont dit au revoir vers les 18 heures.

Merci à tous les participants et nous vous disons :
A L'ANNEE PROCHAINE…

L'équipe du CCAS

DONS REÇUS EN MAIRIE POUR LE CCAS



Quelques dons ont été remis en mairie en remerciement pour le repas offert.

Merci aux généreux donateurs !

ASSOCIATIONS

LA COMPAGNIE DES ARTISTES

La Compagnie des Artistes!

Bonjour à toutes et à tous, notre exposition de peinture s'est déroulée le dimanche 19 avril, ambiance très conviviale et sympathique, le vernissage a été un franc succès.



Plus de 100 tableaux étaient exposés par les élèves d'Annie Sanchez, les progrès sont surprenants et vous avez pu en jugez par notre exposition; nous remercions tous les adhérents qui ont œuvrés à l'installation et la préparation de cette journée. Nous voudrions aussi remercier l'association de Rochetaillée pour le prêt des grilles.



N ' hésitez pas à nous contacter, si vous désirez nous rejoindre et vous" éclater" sur la toile. Nous vous proposons deux séances gratuites avant de prendre votre décision.
Nous avons un projet d'ouvrir un quatrième cours en septembre qui aura lieu certainement le mardi, plus d'infos vous seront données dans le prochain info-village.

Pour nous contacter: Gaëlle Hennequin 06.60.25.51.55 et Henri Badoil au 06.68.94.43.58

Le Bureau

LES TRIPHASES

Quelques nouvelles des Triphasés …

Cette année on a démarré avec les « Portes ouvertes »

- d'Alain Chatoux à Sainte Paule le 11 avril,
- et les « Portes ouvertes » de La Boulerie à Chaleins les 18 & 19 avril

Pour info, nous avons 40 vidéos sur Youtube…

Toujours dans la joie et la bonne humeur …
Rendez-vous sur notre site www.triphases.com

Les Triphasés

LES AMIS DE LA MÂTRE

Comme chaque année, Les Amis de la Mâtre vous informent de la date retenue pour leur fête de la pêche.
Elle se déroulera :

samedi 27 juin 2015

Cette manifestation est ouverte à tous et nous vous invitons à venir partager ce moment de détente et de convivialité.

Voici ce que nous vous proposons ou chacun prendra l'option qui lui convient le mieux.

Pour les enfants jusqu'à 14 ans:
Pêche + Repas (le midi)
Repas uniquement le midi (tarif enfant)
Pêche seule (option réservée uniquement aux enfants)
Pour les adultes:
Pêche + repas
Repas uniquement (le midi)
Possibilité de prendre une carte de pêche supplémentaire pour l'après-midi, mais cette option est réservée exclusivement aux

personnes ayant pris le repas du midi (repas simple ou repas + pêche le matin)

Début de la pêche: **9h00** nombre de prises:
6 truites maximum

Pour mémoire, la pêche à l'asticot est interdite.

Nous rappelons également que les enfants restent sous la responsabilité des parents.

Buvette et casse-croutes dès 8h00
Réservations Dimanche matin 21 juin de 10h à 12h à la salle du presbytère ou contacter :

Jean-Paul Verger 392 chemin des Ferrières 01480 Messimy **Tel 04 74 67 88 55 ou 06 42 88 67 58**

Ou Christian Feltrin 125 chemin de Prénois 01480 Messimy **Tel 06 60 33 71 97**

Nous comptons sur votre présence et nous serons heureux de vous accueillir pour cette journée de détente.

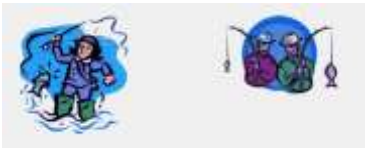

Le Bureau

COMITE DE JUMELAGE MESSIMY-CHALEINS / VILLAR-PELLICE



La marche annuelle du Comité de Jumelage s'est déroulée le dimanche 5 mars après-midi.

Les circuits de 6 et 12 km empruntaient les chemins de Messimy et Lurcy, mais, vu le temps très humide, il était impossible de passer dans les sentiers d'Ecorche Cul et des Vernay. Ceci nous a raccourcis un peu le parcours.

La pluie ne s'étant pas invitée ce jour-là, les participants furent nombreux. 180 marcheurs et plus d'une centaine pour le repas du soir à l'arrivée.

Malgré l'incertitude climatique des jours précédents, ce fut une réussite et une satisfaction pour les organisateurs … et aussi pour les invités.

De nombreux marcheurs venus de la région, nous ont remerciés pour le choix du parcours et pour la convivialité du repas.
L'année prochaine, la marche aura lieu sur la Commune de Chaleins.

Maurice Gelas

LES CHANTEURS DU VAL DE MATRE

La Chorale " Les Chanteurs du Val de Mâtre " prépare son nouveau répertoire pour ses concerts de juin.

Cette année, la chorale interprétera 2 concerts :

Vendredi 5 juin 2015 à 20 h 30 en l'Eglise de Messimy S/S.

Dimanche 21 juin à 17 h 30 à la Chapelle des Minimes à Montmerle S/S, dans le cadre de la fête de la Musique.

Pour ces 2 concerts, une deuxième partie sera assurée, mais chacune différente.

Nous serons très heureux de vous accueillir à nos manifestations et vous en remercions.

Pour la 7ème année consécutive, la chorale " Les Chanteurs du Val de Mâtre "organise sa vente de fleurs de printemps et plançons, sous la Halle de Messimy S/Saône le:

Samedi matin 2 mai 2015 de 9h à 14 h.

Venez Nombreux !
Cordialement et à très bientôt.

Les Chanteurs du Val de Mâtre

CLASSES 2 & 7

Dates à retenir :

- Friture sous la Halle le dimanche 12 juillet à midi. Après-midi détente pétanque, coinche etc…
- Brocante le dimanche 27 septembre, préparer vos bibelots …

A bientôt

Le Bureau

LE P'TIT THEÂTRE DE MESSIMY

Joli succès pour ce premier atelier théâtre organisé par le P'tit Théâtre de Messimy.

Jeux et bonne humeur étaient au rendez-vous pour les quinze enfants présents autour de Perrine Jacob.

Le prochain atelier est d'ores et déjà programmé pour le :
samedi 13 Juin 2015 à la salle du Presbytère de 10h – 12h pour les enfants (à partir de 5 ans) et 14h à 18h pour les ados /adultes.
Ne tardez pas à réserver, **les places sont limitées**.

Nous rappelons aux adultes déjà inscrits pour cette cession, que les horaires sont susceptibles d'être modifiés, en fonction du nombre de participants.
Dernier stage le samedi 17 octobre 2015

Nous étudions la possibilité d'organiser, pour les enfants, un stage d'une semaine complète de 9h à 17h (soit atelier théâtre avec petit spectacle fin de semaine, ou cinéma, avec réalisation d'un film et projection en fin de semaine) durant le mois de juillet.



Coucou les enfants….
c'est de l'autre côté….trop tard !

Pour tous renseignements ou réservation : Perrine Jacob : 06 78 69 39 24

Pour la troupe
Alice Joly

CLASSES 3 & 8



La 3 & 8 vous donne rendez-vous pour la paella le 6 juin 2015 sous la halle.

Nous comptons sur la participation des Messimiens.
Pour plus de renseignements, veuillez contacter la classe par mail :
messimy3.8@gmail.com

Le Bureau

SI ON EN PARLAIT…

LA SAINTE AGATHE

La Sainte Agathe a été un succès cette année puisqu'il y a eu 37 participantes, nous nous sommes retrouvées autour d'un buffet organisé par le café du détour.

Apolline Tridon (15 ans) a ouvert la soirée par quelques-unes de ses chansons, sa prestation a été très appréciée.

Sylvie Perrigault avait proposé une boite à idées, à compétences et à besoins sous forme d'échanges ou de Troc, plusieurs thèmes en sont ressortis :

- Création d' 1 groupe de marche,
- Travaux de tricots, crochet, couture, broderie,
- Cours de peinture et de couture,
- Garde de chats,
- Arrosage des plantes pendant votre absence,
- Baby setting,
- Aide au bricolage, jardinage, transport …,
- Coiffeuse à domicile,
- 1 groupe de Yoga,
- 1 cours d'anglais débutants,
- 1 groupe de discussions en anglais autour d'un thé,
- Conseil en communication,
- Comptabilité, informatique,
- Coaching de vie professionnel ou privé: stage comment se présenter et prise de parole en public / examens oraux, entretiens d'embauche / l'image de soi…
- Vides dressing, vides garages en troc.

Si l'une de ces propositions vous intéresse ou bien si vous avez des idées, n'hésitez pas à envoyer un mail aux coordonnées ci-dessous.

PROJET :

Création d'une Association des femmes de Messimy, la 1ère réunion aura lieu le:

Vendredi 29 Mai à 19h00

(le lieu reste à déterminer)

Inscrivez-vous en envoyant un mail à l'adresse suivante :

sainteagathe.messimy@gmail.com ou bien téléphonez au 06.21.39.00.67

LA JOURNEE DE L'ATTELAGE



Le 19 avril dernier, la FFE a organisé la 12ème journée de l'attelage de loisirs en France.

Cette journée découverte de l'attelage a eu lieu aux Ecuries d'Amarel, 370 chemin du Bicheron.

Pour plus de détails sur cette journée, contacter le : 06.80.88.38.84

REPAS DES VOISINS …



3ème édition pour le repas des voisins et leurs amis, des quartiers de la ZA, du Sablon, des Tulles, du Guillard, de la Lie.

Il se tiendra, comme à l'accoutumée, dans la ZA devant le hangar de Didier Large :

le dimanche 7 juin 2015

Les bulletins d'inscription seront distribués en temps voulu...

Réserver d'ores et déjà la date !!!

Dominique Lacour
& Michèle Dalla Palma

CÔTÉ PRATIQUE …

A QUI VOUS ADRESSER …





ENQUETE FIBRE OPTIQUE …

Résultat de l'enquête "fibre optique"

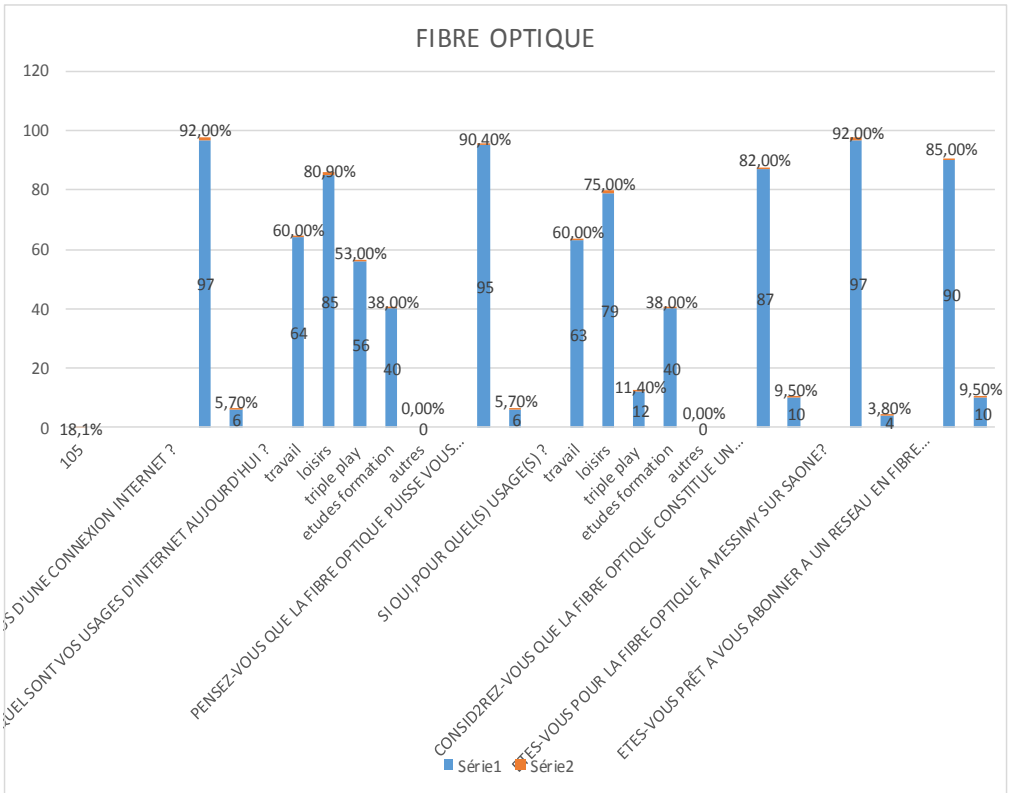

Nbrs de réponse sur 580 bulletins		
105		18,1%
DISPOSEZ-VOUS D'UNE CONNEXION INTERNET ?		
oui	97	92,00%
non	6	5,70%
QUEL SONT VOS USAGES D'INTERNET AUJOURD'HUI ?		
travail	64	60,00%
loisirs	85	80,90%
triple play	56	53,00%
etudes formation	40	38,00%
autres	0	0,00%
PENSEZ-VOUS QUE LA FIBRE OPTIQUE PUISSE VOUS APPORTER PLUS DE POSSIBILITES ?		
oui	95	90,40%
non	6	5,70%

SI OUI,POUR QUEL(S) USAGE(S) ?		
travail	63	60,00%
loisirs	79	75,00%
triple play	12	11,40%
etudes formation	40	38,00%
autres	0	0,00%
CONSIDEREZ-VOUS QUE LA FIBRE OPTIQUE CONSTITUE UN OUTIL PRIORITAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ?		
oui	87	82,00%
non	10	9,50%
ETES-VOUS POUR LA FIBRE OPTIQUE A MESSIMY SUR SAONE?		
oui	97	92,00%
non	4	3,80%
ETES-VOUS PRÊT A VOUS ABONNER A UN RESEAU EN FIBRE OPTIQUE?		
oui	90	85,00%
non	10	9,50%

Il est clair que le réseau internet de Messimy s/s, aujourd'hui, n'est pas satisfaisant et nécessite une nette amélioration.

Forts de ces résultats, nous avons pu en discuter avec le syndicat "SIEA" en charge du déploiement de la fibre optique dans notre département lors de l'assemblée générale du 11 avril dernier, nous avons pu échanger avec le responsable, mais aucune date n'a pu être programmée sur Messimy sur Saône.

HAUTEURS D'EAU

Relevées à Messimy S/S
1er trimestre Année 2015



Janvier	85 mm
Février	45 mm
Mars	38 mm

Total de 168 mm



Gérard Passot

REGARD SUR NOTRE VILLAGE

SORTIE PEDAGOGIQUE …

Pour ceux qui désirent mieux connaitre les pourtours et limites de notre village, un parcours en voiture et par endroit à pied permettra à chacun de situer les limites de Messimy sur Saône.

Ensemble nous découvrirons des anciens sentiers et l'emplacement de quelques lieux-dits.

Rendez-vous sous la Halle le samedi 13 juin à 14h.

Maurice Gelas

VISITE et ANIMATION …

L'Office de Tourisme de Montmerle 3 Rivières organise dans le cadre du programme de visites et d'animations 2015 sur Messimy sur Saône, une visite commentée du Moulin Neuf, le samedi 23 mai à 16 heures commentée par le propriétaire; M. Doucet-Bon.

Les lieux-dits de Messimy sur Saône

Merci à M. Maurice Gelas pour sa recherche sur les lieux-dits de Messimy S/S, article très intéressant paru dans l'Info Village de janvier 2015 (N°100).

L'impression des deux plans de situation qui accompagnent ce récit ne nous semble pas très lisible, vous en trouverez deux nouveaux dans ce numéro, que l'on espère plus lisibles.



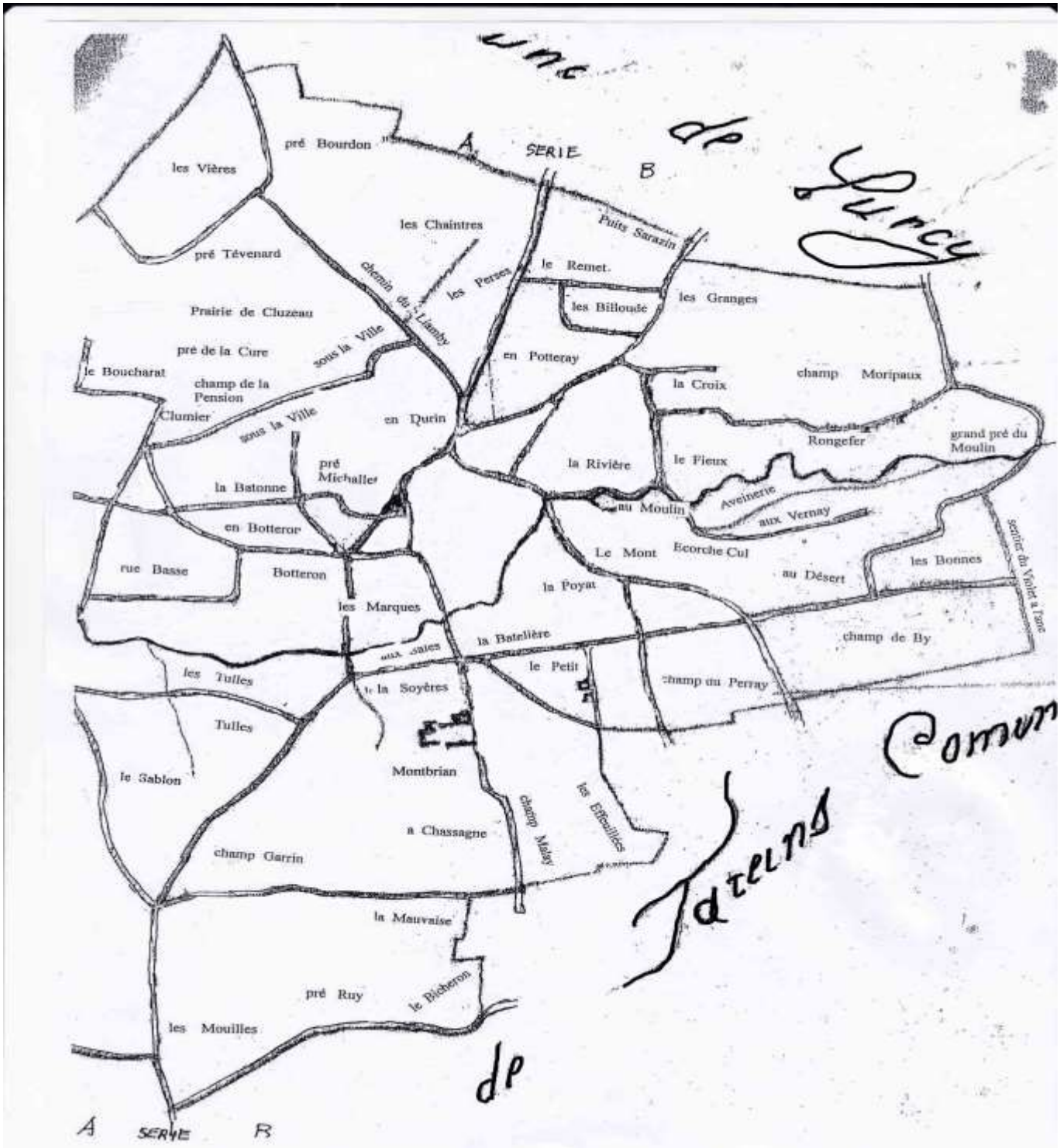

pré Bourdon
les Vières
A SERIE B
les Chaintres
Puits Sarazin
pré Tévenard
chemin du Liamby
les Perses
le Remet.
les Billoude
les Granges
Prairie de Cluzeau
sous la Ville
pré de la Cure
en Potteray
le Boucharat
champ de la Pension
la Croix
champ Moripaux
Clumier
sous la Ville
en Durin
Rongefer
grand pré du Moulin
pré Michalles
la Rivière
le Fieux
la Batonne
au Moulin
Aveinerie
aux Vernay
en Botteron
Le Mont
Ecorche Cul
rue Basse
Botteron
au Désert
les Bonnes
la Poyat
les Marques
la Batelière
champ de By
aux Sales
le Petit
les Tulles
la Soyères
champ du Perray
Tulles
Montbrian
le Sablon
champ Malay
les Effeuillées
a Chassagne
champ Garrin
la Mauvaise
pré Ruy
le Bicheron
les Mouilles
A SERIE B

Complément d'information : article bulletin municipal n°100

Création du bulletin municipal :

Le premier bulletin municipal voit le jour en 1979, il est alors distribué 1 fois par an.
La rédaction est confiée à Mme Biolay, Mrs Beroud, Sangouard sous la présidence de M. Gonod, Maire de Messimy sur Saône.

On y trouve les comptes rendus des réunions du conseil municipal, également les articles de certaines associations et diverses informations municipales.

Les premières photos paraissent au n°4. Il sera édité jusqu'au n°12 en janvier 1990 pour laisser place au n°1 du FLASH MUNICIPAL, composé d'une seule page et distribué tous les deux mois.

Le Flash Municipal laisse la place en 1992 à "Notre Info Village" avec une nouvelle équipe pour sa réalisation menée par M. Gérard Imbert qui réalise également l'emblème de Messimy sur Saône en 1992 sous la présidence de M. Marc Du Verne Maire. Et enfin en 2009, il devient INFO VILLAGE tel qu'on le connait aujourd'hui.



Et enfin en 2009, il devient INFO VILLAGE tel qu'on le connait aujourd'hui.

MESSIMY
SUR SAÔNE

OUVRONS LES YEUX …

Sur le dernier Info village; bravo à Estéban Viallet,



La photo est prise au Chemin du Fieux

Nouveau regard…

Laquelle de ces croix n'est pas à Messimy ?
Et où est-elle ?



Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4

Si vous le souhaitez, déposez votre réponse dans la boîte aux lettres de la Mairie, ou par mail.

ENIGMES …

Résultats énigmes de l'info n° 100:

1ère - la voiture est une décapotable.

2ème - si les plaques d'égout sont rondes, c'est simplement …..pour éviter qu'elles ne tombent dans le trou.
Avec toute autre forme, la plaque pourrait glisser dans le trou par sa plus petite dimension.

Nouvelles énigmes :

1ère :

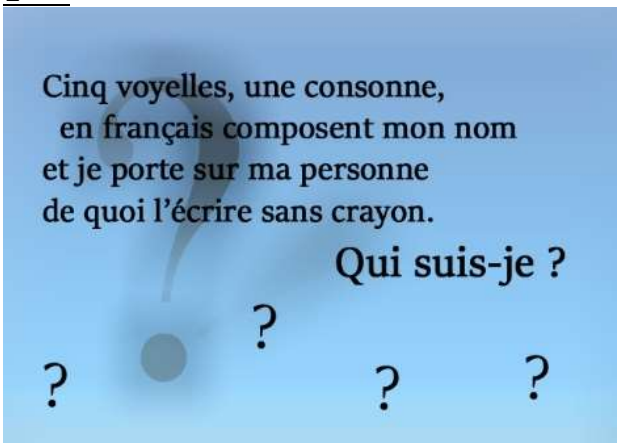

2ème :

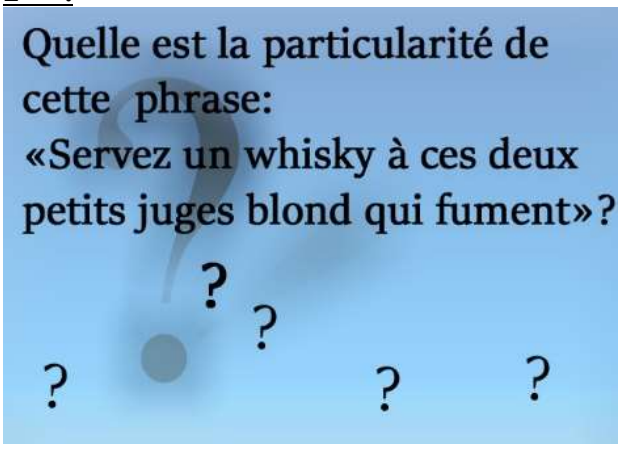

Les réponses seront données dans le prochain numéro.

DERNIERE MINUTE

Prochainement …
La F.D.J va mettre en place "le Loto" au Bar "Le Détour" chez Suzanne et Michel.
Plus d'informations sur cette journée veuillez contacter le bar au 04.74.67.80.38

-_-_-_-_-

Nouveau …. 'Œil et Lumière"
Le club de photo de Messimy sur Saône est créé. Cette nouvelle association à vue le jour à Messimy en date du 24 mars 2015.
Il s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à la photographie : aussi bien ceux qui se satisfont de la fonction "auto" de leur "compact" mais qui souhaiteraient aller un peu plus loin, que ceux qui ont déjà acquis une expérience et qui souhaitent maîtriser des fonctionnalités plus complexes.
Deux animateurs nous aideront sur les parties théoriques, des sorties et des séances de partage nous permettrons des mises en pratique.

Une demi-journée de présentation sera organisée le 30 mai après-midi dans les salles du Presbytère.
Les inscriptions pourront être prises à cette occasion.

En attendant, le Club peut être joint à l'adresse suivante :
oeiletlumiere@gmail.com
Le Président M. Comas Laurent
☏ 06.85.48.62.56

Le Bureau

-_-_-_-_-

C'est terminé pour la 4 & 9 !

Ce n'est pas moins de 101 conscrites et conscrits qui ont défilé le vendredi soir sur le thème "Contes et Légendes du Moyen Age". Suivi du bal qui remporta un franc succès où jeunes et moins jeunes se sont déchainés sur des rythmes enflammés jusque tard dans la nuit.





Les Classes 0 & 5 à l'honneur...





Le samedi après-midi a été consacré à la remise des bouquets. Une vingtaine de classards se sont rendus à la maison de retraite de St Trivier sur Moignans pour rendre une petite visite à Mme Valentin, épouse de notre regretté Président, qui nous a reçu avec le plus grand bonheur, accompagnée de ses enfants. Plus tard, ce fût le tour de notre vaillante et infatigable danseuse, Mme Ducret qui fêtera ses 80 ans cette année. Mme Meneguzzo, absente le samedi a reçu son bouquet le lundi matin.





Sous un temps splendide, la journée du dimanche a été ponctuée par la messe à Chaleins et par l'incontournable séance photos. Puis la vague a déferlé sur notre village, précédée par la fanfare. De 10 à 85 ans, tous les conscrits accompagnés de leur famille et leurs amis ont trinqué sous la halle jusqu'à l'heure de l'excellent banquet servi par la Maison Nicod. Le bal du soir, sous la houlette de Balou, s'est terminé au





petit matin. Cela n'a pas empêché d'être frais et dispos pour se rendre à Thoissey au restaurant "Côté Saône" pour le retinton qui a réuni 75 convives.

Rien n'a arrêté les plus vaillants puisque 25 étaient encore présents le mardi midi au "Saint Romain" à Anse pour le super retinton...
Rendez-vous dans 5 ans à toutes et tous et un grand merci à tous celles et ceux qui ont œuvré pour ces belles journées d'amitié !!!































